



L'employeur à l'obligation d'organiser les premiers soins secours dans son entreprise.

Depuis peu la législation (AR du 21/04/2007) autorise la présence de défibrillateur externe automatique (DEA) dans tous les lieux publics. L'utilisation de cette machine est aisée et **augmente significativement les chances de survie** d'une victime en arrêt cardiaque.

Afin de donner toute les chances de réussite à l'utilisation du DEA, le CEPS vous propose une formation ciblée, où le secouriste ou non accédera à un apprentissage performant qui lui permettra de parer à l'urgence vitale en tout sécurité.

# Utilisation du Défibrillateur Externe Automatique

## Objectifs

- » Avoir une compétence opérationnelle dans l'intégration du défibrillateur externe automatique lors d'une réanimation cardio-pulmonaire précoce
- » Apporter les premiers soins
- » Pouvoir le cas échéant réaliser une réanimation cardio-pulmonaire

### | Personnes concernées

Toutes les personnes des entreprises disposant un défibrillateur externe automatique comme le prévoit l'AR du 21/04/2007.

### | Pré-requis

Aucun mais une formation de secouriste est conseillée.

## Programme

- » Savoir reconnaître une victime inconsciente et appeler efficacement les secours
- » Le DEA, les impositions légales, le matériel
- » L'intérêt de la défibrillation dans les 1<sup>ères</sup> minutes d'intervention
- » La réanimation cardio-pulmonaire de base (RCP)
- » Intégration et utilisation du DEA dans la RCP

### | Approche pédagogique

L'ensemble du cursus formatif se base sur une méthodologie dynamique d'échanges et de mises en situation. Un manuel pratique permet de progresser rapidement et laisse la place à de nombreux ateliers pratiques. Un questionnaire à choix multiples sur les connaissances est présenté aux stagiaires en fin de module.

### | Formateur

La matière est enseignée par des ambulanciers du service 100, formateurs, actifs dans un centre de secours.

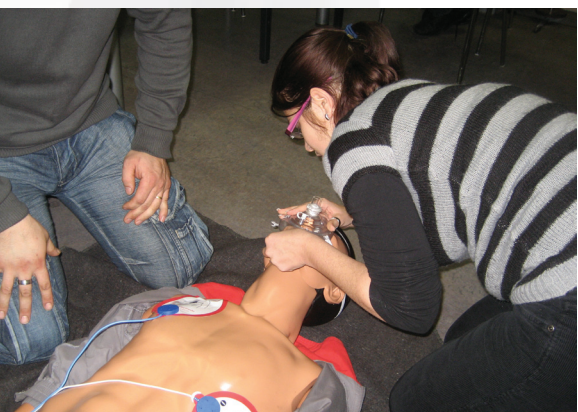
### | Durée

1/2 jour

### | Formule

Cette formation peut-être organisée dans nos installations de Marchienne, Seraing et Louvain-La-Neuve. Il y a des sessions chaque semaine. Groupe de maximum 15 personnes.

Il peut également être organisé dans votre entreprise, le planning est alors convenu de commun accord.



## Utilisation de **Défibrillateur externe automatique**

### | **Délivrable**

Remise après évaluation et réussite d'une attestation d'utilisateur opérationnel DEA.

### | **Modalités pratiques**

Formation dans nos centres : 60€/personne.

Formation sur site : 607€/jour frais de déplacement compris.

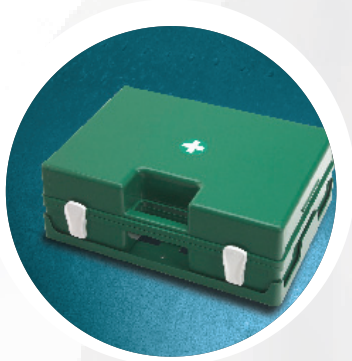
Le prix comprend la formation, le syllabus et la boisson.

### | **Agrément**

La formation est agréée dans le cadre du dispositif Chèques-Formation de la Région Wallonne.

Prévoir 1 chèque-formation / personne / heure de cours. Lorsque le coût de la formation est supérieur au total de la valeur des chèques remis, l'entreprise sera tenue d'acquitter le solde de la facture.

Cette formation est agréée par de nombreuses fédérations.



### **Renseignements et inscriptions :**

**Ceps Charleroi** : Tél. 071 31 56 46 | [ceps.charleroi@ceps-esm.be](mailto:ceps.charleroi@ceps-esm.be)

**Ceps Seraing** : Tél. 04 330 39 50 | [sabine.brandt@ceps-esm.be](mailto:sabine.brandt@ceps-esm.be)

Toutes nos formations sont disponibles sur [www.ceps-esm.be](http://www.ceps-esm.be)